

# Nouveau calcul de l'indemnisation chômage :

## **une nouvelle offensive de l'État dans la guerre de classe**

C'est toujours la même ritournelle que l'on entend lors de la mise en place d'une réforme sociale : « on ne peut pas continuer ainsi », « on vit au-dessus de nos moyens », « la compétitivité de nos entreprises », etc. Dans le cadre particulier d'une réforme des allocations chômage, la petite chanson tourne plus précisément autour de ce personnage honni du patronat, des médias et de l'État, un être si insouciant, un être qui préfère se tourner les pouces plutôt que de trimer en usine, dans les services à la personne, dans les commerces, le bâtiment ou dans d'autres lieux du même acabit : le chômeur.

### **Le conte du chômeur**

Pour l'État (le discours est identique chez les experts et consorts), le chômeur, du haut de ses allocations (précisons d'emblée que la moitié n'en touche pas et une partie seulement le RSA), nargue le patronat qui aimerait bien embaucher pour développer son activité, relancer l'économie, produire plus pour gagner plus. Seulement, le chômeur, il ne veut pas ! Avec ses mirobolantes

allocations et ses rendez-vous réguliers à Pôle-emploi, il préfère éviter de travailler et se la couler douce. Les représentants de l'État nous assènent que le chômeur touche plus en ne travaillant pas : *réduisons donc les allocs !* En évitant de soulever la question épineuse des (trop) bas salaires. La défiscalisation de l'aumône promise au personnel des bars et restaurants ne contribuera pas à leur revalorisation.

Dans la réalité, il est bien difficile pour une personne de vivre normalement avec moins de 1020 euros par mois (c'était le cas de la moitié des chômeurs en 2015) : tout le monde n'a pas la chance d'avoir hérité d'un logement ou de recevoir une aide financière familiale. De plus, de par le perpétuel discours de culpabilisation libérale, « des milliers d'offres [d'emploi] ne sont pas pourvus », « il y a du travail », le chômeur se sent obligé d'accepter un peu n'importe quoi... à n'importe quelle condition.

### **La Réforme**

Elle consiste à modifier le calcul du salaire journalier de référence qui sert de base au calcul des indemnités chômage. Selon l'Unedic, 1,15 million d'aloca-

### **La réforme en quelques mots**

Concrètement, les conditions d'éligibilité passeront de 4 à 6 mois lorsqu'il y aura à la fois une baisse d'« au moins 130 000 » demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A « au cours des six derniers mois » et 2,7 millions de déclarations préalables à l'embauche de plus d'un mois sur quatre mois consécutifs.



taires toucherait une indemnité plus faible (-17%) l'année suivant l'entrée en vigueur de la réforme.

### **Reprendre le chemin de la lutte des classes**

S'il y a bien une qualité que l'on ne peut dénier au personnel politique, c'est sa constance dans la volonté de réduire les indemnités chômage et de forcer les travailleurs sans emploi à en accepter un même à temps partiel, même en contrat précaire.

Cette énième réforme vise, en réalité, à augmenter la pression

sur les travailleurs sans emploi des secteurs connaissant «des difficultés de recrutement en particulier dans les secteurs ayant recours aux contrats courts». Autrement dit, en contraignant financièrement les travailleurs sans emploi de ces secteurs à chercher du travail, cela accentue la concurrence entre travailleurs sans emploi, ce qui a pour effet mécanique : 1/ de les pousser à accepter des conditions moins bonnes 2/ d'inciter le patronat à mettre la pression sur les travailleurs en poste.

### **Petit lexique de novlangue libérale**

*Réforme sociale* : n. fém., expression utilisée dans le cadre d'une nouvelle attaque contre la classe ouvrière menée par l'État. On trouve des expressions semblables dans la bouche du patronat : «plan social», «plan de sauvegarde de l'emploi».

*Traduction* : destruction des acquis sociaux de la classe ouvrière dans le but de favoriser le patronat.

**Aujourd'hui, la lutte des classes est toujours le moteur des rapports sociaux entre patronat, son pendant, l'État et la classe ouvrière ;**

**Aujourd'hui, l'État et le patronat mènent ce combat de classe ;**

**Aujourd'hui, rares sont les organisations de classe qui, à la fois, sont conscientes des enjeux et tentent avec leur moyen de mener ce combat contre l'État et le patronat ;**

**Ne laissons pas le terrain de la lutte des classes au patronat et à l'État !**



Aujourd'hui, la CNT continue ce combat. Nous avons pour but de poursuivre, par la lutte de classes et l'action directe, la libération des travailleurs qui ne sera réalisée que par la transformation totale de la société actuelle. Celle-ci ne s'accomplira que par la suppression du salariat et du patronat, par la syndicalisation des moyens de production, de répartition, d'échange et de consommation, et le remplacement de l'État par un organisme issu du syndicalisme lui-même et géré par l'ensemble de la société.

Ce programme est ambitieux, il peut paraître impossible, utopiste. Cela, c'est le discours de ceux qui veulent que rien ne change car les positions qu'ils occupent leur conviennent.

Nous pensons qu'il ne faut pas abandonner la lutte des classes mais au contraire renforcer notre conscience de classe face à toutes les idéologies visant à masquer les rapports de production.

### **Contacts de la CNT**

**Nous rencontrer :**  
Permanences syndicales  
- lundi 14h à 18h  
- mercredi 16h30 à 18h  
à notre local

**Nous contacter :**  
br.rp@cnt-f.org  
06 95 45 67 62  
33, rue des Vignoles,  
75020 Paris

**Nous écouter :**  
Sur Radio libertaire  
(89.4 Mhz) les mardis de  
20h30 à 22h30 et Internet :  
cnt-f.org/urp/radio-cnt

**Sur le Web :**  
cnt-f.org/urp  
facebook :  
CNT.Region.parisienne